



Le consortium AVSI-AFEV-CEJP et AFJB au secours des victimes des violences basées sur le genre, sous l'appui de l'UE

En marge de la célébration de la Journée Mondiale de la Femme, la délégation de l'Union Européenne a effectué une visite auprès des services offerts par les organisations locales (AFEV, AFJB et CEJP) en faveur des femmes victimes des VBG. Les échanges ont porté sur l'état d'avancement de la mise en œuvre du projet « Prévenir et Assister les victimes des VBG ». Ainsi, au cours de l'année 2017, 2005 victimes des VBG des provinces de Cibitoke, Kayanza et Kirundo ont bénéficié différentes formes d'assistances (Juridiques, psycho sociale, médicale et hébergement temporaire) pour retrouver leur dignité.

En plus de l'assistance holistique aux victimes des VBG, le projet fait parallèlement les actions de sensibilisation et prévention contre les VBG en collaboration avec 88 écoles ciblées dans 22 communes que couvre le projet, précise Ernest Kamwenubusa, Responsable des Activités de Terrain au sein de la Fondation AVSI.

Un réseautage communautaire pour lutter contre les VBG permet un référencement assuré

Pour la CEJP, Mme Marcelle Ndanezerewe, chargée du projet à la CEJP fait savoir que la CEJP dispose de centres d'écoute au niveau des paroisses dans la zone d'intervention. Ces centres paroissiaux qui sont animés par deux assistants psychosociaux (APS) accueillent donc les victimes et assurent un accompagnement psychosocial et médical aux victimes nécessiteuses. Surtout pour les victimes des violences conjugales et les victimes des viols

besoin d'écoute et hébergement temporaire. Elles sont logées et nourries au niveau de ces centres pendant une période d'un mois avant d'être réintégrées dans leurs communautés. En même temps, elles bénéficient des séances d'accompagnement psycho social et aussi bénéficient des soins médicaux si besoin. AFEV travaille avec des leaders communautaires qui ont été formés pour aider les victimes des VBG

Pour l'AFJB qui offre les services d'assistance juridique et judiciaire, Mme Marie Emerusabe, coordinatrice de l'AFJB indique que 3 cliniques juridiques mobiles sont implantés dans les trois provinces et que la plupart des requérants de ces services sont des femmes et des enfants. Elle apprécie que la nouvelle loi sur la répression des VBG autorise quand même les assistants juristes à assister les victimes des VBG.

Mme Emerusabe confirme que les assistants juristes sont en bons termes avec les juges, les OPJ de police, etc. Ces assistants juristes travaillent avec des leaders communautaires para juristes qui ont été formés pour des accompagnements et orientations nécessaires aux victimes des VBG qui auraient besoin d'aide légale.



La délégation de l'Union Européenne échange avec les cadres de l'association AFEV sur les réalisations du projet «Prévenir et Assister les victimes des VBG» dans les enceintes de l'association.

Une combinaison d'expertise pour la prévention et l'assistance des victimes des VBG

Ainsi, la Fondation AVSI s'appuie sur son expertise dans le domaine de l'éducation et fait la coordination du projet et la sensibilisation contre les VBG en milieu scolaire et non scolaire

L'AFEV (Action en Faveur des Enfants Vulnérables) offre les services d'écoute et hébergements temporaire des victimes des VBG l'AFJB (Association des Femmes Juristes du Burundi) offre les services d'assistance juridique et judiciaires des victimes des VBG au moment où la CEJP offre les services d'accompagnement psycho social, médical et la réintégration familiale.

qui nécessitent une prise en charge médicale. Sur le volet réintégration communautaire, « les APS de la CEJP animent des séances de réinsertion par groupe de parole

Pour AFEV qui assure l'hébergement temporaire, Mme Glorise Niyimpa, chargée des programmes à l'AFEV, rappelle que le centre d'accueil de Bujumbura et celui de Kirundo accueillent des femmes victimes des VBG ainsi qui ont



Mme Marie Emerusabe, coordinatrice de l'Association des Femmes Juristes: «La plupart de ces cas relèvent de la recherche de la paternité, du concubinage, des violences économiques, de la succession, des conflits fonciers, etc.»

Pour la Fondation AVSI qui s'occupe du volet sensibilisation dans les écoles. La prévention et la sensibilisation ont débuté par des formations des enseignants sur la sensibilité au genre et l'encadrement des clubs stop VBG. Ceci dans le but d'accroître la sensibilité au genre auprès des jeunes. Ainsi, 4 clubs scolaires STOP VBG par commune sont initiés pour renforcer les capacités des élèves en matière de prévention des VBG. M. Kamwenubusa Ernest affirme que les clubs stop VBG offrent un cadre d'expression aux jeunes qui échangent sur la problématique des VBG pour trouver eux-mêmes des solutions et prennent des engagements individuels et collectifs pour un changement positif de comportement et d'attitude

Pour M. Xavier Pavard, chef de section coopération à la délégation de l'Union Européenne au Burundi, « les femmes juristes ont un grand rôle à jouer dans la lutte contre les VBG. C'est vraiment intéressant quand les femmes se prennent en charge du début à la fin », a-t-il dit.

Ce diplomate européen se révèle plutôt optimiste, « le fait de travailler régulièrement avec les autorités peut les amener à réagir dans le bon sens. Je suis très admiratif pour ce genre de projet car, cela demande beaucoup de courage aux femmes pour dénoncer ce qui se passe dans la communauté et trouver des voies de sortie », martèle-t-il.

Une synergie couronnée de succès

Au niveau de la collaboration, les associations en charge de la lutte contre les VBG annoncent une meilleure collaboration en tant que partenaires. « Le fait qu'on travaille à quatre associations a un impact positif dans la mesure où on échange les expériences. Chaque organisation fait appel à son expertise dans la lutte contre les VBG », notifie Lazare Niyonkuru, représentant légal de l'AFEV.

M Xavier Pavard confirme que l'UE est fière de soutenir les projets intégrés comme celui-là. Le fait de travailler en consortium permet d'échanger les expériences. Ce qui permet de proposer une réponse adéquate aux victimes des VBG. Il faut surmonter la peur ou la méconnaissance du lieu où dénoncer les auteurs des crimes. La femme africaine n'est pas seulement une victime, mais aussi un moteur du développement. Le femme est partout dans divers secteurs de la vie du pays (les activités champêtres, le commerce, la santé, etc.).



M. Xavier PAVARD, chef de section coopération à l'Union Européenne : « Il faut surmonter la peur ou la méconnaissance du lieu où dénoncer les auteurs des crimes. La femme africaine n'est pas seulement une victime, mais aussi un moteur du développement ».